
Présences :	Hugo Allaire Méli-Rose Beaulieu Jérémy Beauregard Guérin Richard Beausoleil, vice-président Robert Bergevin Béatrice Bourgeois Benoît Charlebois Danielle Lambert Martine Lavallée Sylvie Malette Nadia Ménard Paméla Morel Marie-Lou Racine, présidente Stéphany Trudeau
Absence :	Marianne Traversy Aubin
Directrice générale :	Nancy Lapointe
Secrétaire générale :	Marie-Élène Laperrière
Invités :	Yanick Charland, directeur du Service des technologies de l'information Annabelle Coutu, responsable de la gestion administrative du Service du secrétariat général et des communications Jonathan Fontaine, directeur général adjoint Marie-Claude Fredette, directrice du Service des ressources financières Claudie Simard, directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente constate le quorum et ouvre la séance. Il est 19 h 32.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2024-03-26-063

IL EST PROPOSÉ par madame Nadia Ménard et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Jean-Bernard Giguère s'adresse à l'assemblée concernant les sessions d'examens dans les écoles secondaires du Centre de services scolaire des Samares.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1. Dossier de décision

4.1.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 30 janvier 2024

CA 2024-03-26-064

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Allaire et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 30 janvier 2024.

4.1.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2024

CA 2024-03-26-065

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Allaire et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2024.

4.1.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2024

CA 2024-03-26-066

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Allaire et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2024.

4.1.4. Reddition de compte de la Direction générale du 24 janvier au 18 mars 2024

CA 2024-03-26-067

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Allaire et résolu unanimement d'adopter la reddition de compte de la Direction générale pour la période du 12 décembre 2023 au 23 janvier 2024.

4.1.5. Responsable du traitement des plaintes – Changement de statut

CA 2024-03-26-068

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Allaire et résolu unanimement d'entériner le changement de statut du responsable du traitement des plaintes, soit Me Jessie Lambert, coordonnatrice au Service du secrétariat général et des communications.

4.2. Dossiers d'information

4.2.1. Conclusions et recommandations pour des plaintes déposées auprès du protecteur régional de l'élève

Conformément aux articles 44 et 45 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, les dossiers qui ont été traités par le protecteur régional de l'élève sont déposés auprès du conseil d'administration.

4.2.2. Suivi à la délégation de pouvoirs à la Direction générale dans le cadre de l'offensive en construction

En suivi à l'adoption, lors de la séance régulière du 19 décembre 2023, des résolutions CA 2023-12-19-047 et CA 2023-12-19-048, une reddition de compte est effectuée en lien avec les dépenses.

5. DOSSIER RETIRÉ DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement.

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

6.1. Adoption de la Politique de sécurité de l'information

L'entrée en vigueur de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI) (LRQ, Loi 133) et de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG) (directive du Conseil du trésor du Québec applicable aux centres de services scolaires) crée des obligations aux établissements scolaires en leur qualité d'organismes publics.

Ainsi, la DSIG oblige les centres de services scolaires à adopter, à mettre en œuvre, à maintenir à jour et à assurer l'application d'une politique de sécurité de l'information – dont les principales modalités sont définies dans la DSIG – en ayant recours, notamment, à des processus formels de sécurité de l'information qui permettent d'assurer la gestion des risques, la gestion de l'accès à l'information et la gestion des incidents.

Le principal objectif de la Politique de sécurité de l'information (Politique) est d'affirmer l'engagement du CSSS à s'acquitter pleinement de ses obligations à l'égard de la sécurité de l'information, quels que soient son support ou ses moyens de communication.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'obligation pour le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) de se doter d'une politique de sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des informations dont le CSSS est responsable;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des mesures concrètes permettant la gestion des risques et des incidents;

CONSIDÉRANT le CSSS veut se doter d'une politique pour normer ses pratiques;

CONSIDÉRANT que les consultations ont été faites auprès des instances concernées;

CA 2024-03-26-069

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Lavallée et résolu unanimement :

D'ADOPTER la Politique de sécurité de l'information, telle que déposée;

7. RESSOURCES FINANCIÈRES

7.1. **Objectif, principes et critères de répartition des allocations budgétaires 2024-2025**

Le fondement des objectifs, principes et critères de répartition des ressources (OPCR) a pour objectif de déterminer la répartition des services alloués, principalement au niveau éducatif ainsi que les sommes qui en découlent aux différentes unités administratives. De plus, cela doit être effectué en conformité avec la Loi sur l'instruction publique et dans le respect de principes de répartition équitables, transparents et cohérents afin de répondre aux besoins.

Pour ce faire, annuellement, des travaux rigoureux sont effectués par les différents comités mis en place par le comité de répartition des ressources (CRR) visant à s'assurer de répondre aux objectifs établis.

De plus, le CRR, en fonction de l'avancée des travaux, doit s'assurer de la mise en place d'un processus de consultation afin de procéder aux amendements des OPCR.*

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique (ci-après nommée : « LIP ») qui prévoit que le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette concertation, des recommandations portant sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus, sur la répartition annuelle de ceux-ci et sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels, le cas échéant, doivent être présentées par la Direction générale ou tout autre membre désigné par le comité au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des différents comités, particulièrement celui identifié à l'article 275 de la LIP;

CA 2024-03-26-070

IL EST PROPOSÉ par madame Danielle Lambert et résolu unanimement :

QUE le document « Objectif, principes et critères de répartition des allocations budgétaires – Année 2024-2025 » soit adopté par le conseil d'administration, et ce, tel que déposé.

8. RAPPORT D'INFORMATION

8.1. **Présidente**

Démission de Véronique Dubeau, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

8.2. **Direction générale**

- Transport scolaire
- Éclipse solaire

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet à traiter.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 h 22.

Marie-Lou Racine
Présidente

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale

Projet